

## **Reglement intérieur à l'écurie des p'tits bouts**

**Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'établissement.** Pour votre sécurité, ne rien laisser d'apparent dans vos voitures. Les chiens doivent être tenus en laisse. Merci de ne pas vous garer trop près du manège des chevaux, et de rester sur ce parking (pas de voiture près du baby-manège).

Merci de respecter le calme autour des chevaux et poneys, ainsi qu'à la proximité des manèges et carrières. Merci de respecter également les autres cavaliers ainsi que le personnel. Il est important de ne pas courir dans les écuries et de ne pas ouvrir les boxes des chevaux et poneys (de propriétaires ou de club), si vous n'y êtes pas autorisé.

**Tenu** : - le port de la bombe est obligatoire en toute circonstance pour la pratique de l'équitation ou de l'attelage.

- le protège dos peut protéger de certaines blessures lors de chute, c'est aux parents responsable de l'enfant de décider du port de cet élément de protection.

### **Inscription aux reprises et règlement :**

Chaque nouveau cavalier a la possibilité de faire deux séances d'essai, à l'issue desquelles il peut choisir de s'inscrire pour l'année ou non. Il est aussi possible de faire des séances exceptionnellement, à un tarif différent.

Tout cavalier inscrit régulièrement devra prendre sa licence pour adhérer à la FFE (Fédération Française d'Equitation).

Chaque absence non décommandées 48h avant le cours sera due.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents en dehors des cours et ils seront priés de rester pendant les cours pour les enfants les plus petits, mais aussi lors des premières séances.

En dehors des cours et en dehors de la présence d'un responsable il est strictement interdit de sortir un cheval ou un poney de son boxe quelle qu'en soit la raison. En cas d'arrêt ou de frais vétérinaire engagés à la suite d'une faute d'un cavalier en dehors des cours ou de préparation de cours, le contrevenant se verra facturer ces frais, plus la pension du cheval pendant son arrêt.

**Matériel** : Merci de respecter et de ranger correctement le matériel : selle, filet, brosses, etc....

**Il est strictement interdit de pénétrer dans les granges et de monter sur les balles de foin et de paille qui se trouvent entre les 2 écuries, ainsi que sur les engins agricoles et de se servir en foin ou en paille.**

Responsabilité des cavaliers mineurs : les cavaliers sont sous la responsabilité de l'écurie des p'tits bouts durant les heures de cours, cependant, les parents des enfants les plus petits devront rester pour assurer un maximum de sécurité au moins sur les 1ères séance.

L'écurie des p'tits bouts  
Claire Dravigney

Claire Dravigney ; 06 49 84 05 64  
l'écurie des p'tits bouts  
Route de Fontenelle  
90340 CHEVREMONT

[babypony.chevremont@gmail.com](mailto:babypony.chevremont@gmail.com)  
[www.ecuriedeptitsbouts.com](http://www.ecuriedeptitsbouts.com)  
SIRET 797 648 300 00011